



GUIDEL

QUÉVEN

LORIENT

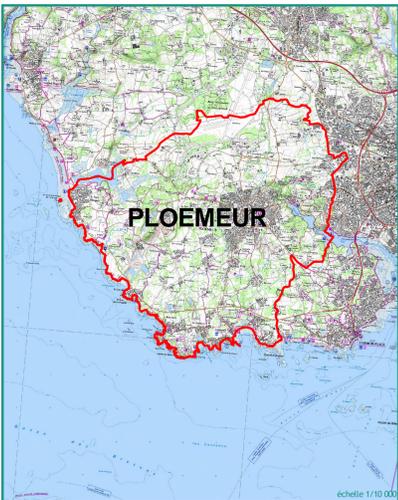
LARMOR-PLAGE

COMMUNE DE PLOEMEUR
PLAN LOCAL D'URBANISME



Approuvé par délibération du Conseil Municipal le 14/03/2013

EMPRISES PUBLIQUES, CHEMINS EXISTANTS ET PROJETS



PHASE APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du 14/03/2013
Le Maire,

Légende

-  Cheminements doux actuels ou à créer
-  Emplacements réservés pour cheminements doux
-  Emprises publiques (voiries et chemins communaux) et principal domaine privé communal et intercommunal support de cheminements piétons

0 100 200 300 400 500
Mètres